



Auslandschweizer-Organisation
Organisation des Suisses de l'étranger
Organizzazione degli Svizzeri all'estero
Organisaziun dals Svizzers a l'ester
Alpenstrasse 26
CH-3006 Bern

Prise de position relative à la révision de la loi fédérale sur l'organisation de La Poste Suisse (loi sur l'organisation de la Poste)

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) est une fondation privée qui représente les intérêts des quelque 770 900 Suissesses et Suisses résidant en dehors des frontières nationales.

La révision de la loi en question prévoit de lever l'interdiction d'octroyer des crédits et des hypothèques imposée à PostFinance. Cette interdiction existe depuis la création de PostFinance et n'a pas été supprimée lors de sa dissociation juridique en 2013. Et ce, malgré le fait qu'elle ait obtenu à l'époque une licence bancaire assortie de toutes les obligations et directives réglementaires. Par conséquent, les opérations d'intérêts constituent la principale source de revenus de PostFinance. Or, leur volume diminue continuellement en raison de la baisse constante des taux d'intérêt depuis la crise financière de 2008. Il est à prévoir que cette source de revenus ne sera plus suffisante pour permettre à PostFinance de se financer, elle et ses services, de manière satisfaisante.

Rien que le service public assuré par PostFinance revêt une importance considérable pour les quelque 770 900 Suissesses et Suisses de l'étranger. Vu sous cet angle, l'OSE préconise, comme cela est prévu, d'étendre les services de PostFinance aux hypothèques et aux crédits, qui peuvent profiter également aux Suissesses et Suisses de l'étranger. Toutefois, pour garantir ce service public, l'OSE estime indispensable que la Confédération reste l'actionnaire principal de PostFinance et qu'elle continue donc d'assurer le respect des dispositions en matière de service public à l'avenir.

L'OSE rappelle avec force la décision de son Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) en date du 23 mars 2019, selon laquelle celui-ci revendique un accès sans discrimination aux services de PostFinance pour l'ensemble des Suissesses et Suisses de l'étranger. Pour eux, l'accès à un compte bancaire suisse avec des frais raisonnables et l'abandon des dépôts minimaux sont essentiels. Mais ce sont précisément sur ces points que la situation se complique de plus en plus depuis 2008, ce qui entrave la mobilité des Suissesses et Suisses de l'étranger. Ces derniers ont pourtant besoin de coordonnées bancaires suisses pour diverses raisons, par exemple pour souscrire des assurances-maladie, pour recevoir les rentes du deuxième pilier, qui doivent bien souvent être versées sur un compte suisse, pour conclure une hypothèque et des transactions immobilières, pour faire face à l'instabilité financière dans leur pays de résidence et se prémunir contre les risques d'une dévaluation massive et d'un blocage des comptes ou encore pour régler des dépenses pendant un séjour dans leur pays d'origine. Pour toutes ces raisons, le CSE demande que l'ensemble des Suissesses et Suisses de l'étranger puissent détenir un compte chez PostFinance. Cette exigence est à

prendre en compte dans la révision de la loi sur l'organisation de la Poste et à consigner dans les missions de service public de PostFinance.

En contrepartie, les Suissesses et Suisses de l'étranger doivent évidemment être soumis à toutes les règles de conformité en vigueur chez PostFinance.

En résumé, l'OSE se félicite de la révision prévue de la loi sur l'organisation de la Poste. Elle revendique néanmoins avec force que l'ensemble des Suissesses et Suisses de l'étranger puissent détenir un compte chez PostFinance avec des frais raisonnables et sans dépôts minimaux obligatoires, et que la Confédération reste l'actionnaire principal et continue donc d'assurer le respect des dispositions en matière de service public à l'avenir.

OSE 21.09.2020